

LGV - Validation de la stratégie de concertation pour l'aménagement des trois haltes ferroviaires du Nord de l'Agglomération (Maîtrise d'Ouvrage RFF)

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre du projet de réaménagement de la liaison ferroviaire entre Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV, le Grand Besançon a missionné Réseau Ferré de France (RFF) pour la création de trois haltes ferroviaires dans le Nord de l'agglomération : Portes de Vesoul à Besançon, Ecole-Valentin et Miserey-Salines.

Après une phase d'études préliminaires, RFF entame la phase d'avant-projet (AVP) et de projet (PRO). Dans ce cadre, la concertation préalable au titre de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme se tiendra du 14 juin au 9 juillet et permettra d'informer le grand public de façon complète et précise sur le projet et la méthode employée, afin de faciliter son appropriation. Il s'agira également de recueillir un premier avis de la population sur ce projet avant la phase d'enquête publique à proprement parler.

Bien que liée, pour sa réalisation, au calendrier d'aménagement de la zone des Portes de Vesoul, la halte ferroviaire bisontine est intégrée dans le dispositif global de concertation évoqué ci-dessus.

Après rappel du cadre réglementaire dans lequel se place l'opération, le dispositif de concertation proposé par RFF est le suivant :

I. Cadre réglementaire

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, les procédures à mener sont les suivantes :

- concertation préalable au titre de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme,
- concertation interadministrative,
- enquête d'utilité publique,
- enquête publique Police de l'Eau éventuelle.

RFF assure le pilotage de la concertation avec l'appui du Grand Besançon.

II. Réunions d'informations préalables à la concertation

Des réunions d'informations préalables à la concertation seront organisées pendant les mois d'avril et mai. Il s'agira de présenter le projet :

- aux services de l'Etat (Préfecture, SGAR...),
- aux différentes associations de riverains (AUTAB, FNAUT, AUB...),
- aux professionnels directement concernés (Valparc, Interval...),
- au monde économique général (CCI, MEDEF...).

III. Stratégie de concertation

A/ Assistance à la maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage RFF a souhaité confier l'ensemble de la prestation à un même prestataire choisi début avril.

Chaque support de communication fera l'objet d'une validation de la part des partenaires et sera soumis pour validation finale au responsable de communication ou chargé de projet de RFF.

B/ Consistance de la concertation**- Information du public**

Des plaquettes d'informations seront réalisées et publiées dans les médias et les bulletins municipaux. Une affiche d'information sur la concertation et ses modalités, à disposer en mairies, au Grand Besançon et éventuellement à la gare Viotte, sera également prévue.

- Plaquette d'information

Une plaquette d'information générale sur l'opération, identique pour toutes les communes, sera disponible dans les mairies, au Grand Besançon, aux conseils et comités de quartier concernés, en gare et lors des réunions publiques.

Véritable support de concertation et d'information, cette plaquette a pour but de présenter à la population le contexte du projet, la synthèse de la réflexion menée depuis 2005 et les aménagements envisagés, les objectifs et modalités de la concertation et le calendrier du projet. Cette plaquette devra nécessairement être simple, visuelle et pédagogique.

- Panneau d'exposition

Un panneau d'exposition synthétisant les éléments de la plaquette d'information sera disponible dans tous les sites d'exposition (3 mairies, Grand Besançon, Gare Viotte éventuellement).

- Réunions publiques

4 réunions publiques de présentation du projet sont prévues :

- Quartiers Nord de Besançon directement concernés,
- Ecole-Valentin,
- Miserey-Salines,
- Réunion générale pour toute l'agglomération bisontine.

- Outils de recueil des informations

Un registre sera mis à disposition pour chaque site d'exposition. Une boîte postale et une adresse email seront créées. Enfin, une synthèse des observations sera réalisée.

- Communication internet

Un site internet dédié au projet et régulièrement actualisé sera mis en ligne.

- Plaquette de bilan de la concertation

Un document synthétique des observations soulevées sera réalisé et diffusé par internet ou papier.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à valider la stratégie de concertation proposée par RFF pour l'aménagement des trois haltes ferroviaires du Nord de l'agglomération bisontine.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.